

LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 24 AOUT 2018

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 15 février 2018, vous avez bien voulu me transmettre le rapport de visite effectuée du 3 au 7 avril 2017 au centre éducatif fermé (CEF) de Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) et je vous en remercie.

En premier lieu, vous déclinez plusieurs observations de bonnes pratiques mettant en lumière un fonctionnement satisfaisant de l'établissement et plus particulièrement celles relatives aux procédures d'accueil des nouveaux professionnels, comme des mineurs. Chaque nouveau professionnel dans l'établissement se voit remettre un livret d'accueil abordant les activités menées au sein du centre. Vous précisez que les phases de préadmission et d'admission s'effectuent en associant les familles et dans la continuité de la prise en charge effectuée par le milieu ouvert, ce qui contribue à intégrer chaque mineur dans son lieu de placement, en cohérence avec son parcours judiciaire et dans le respect de ses droits.

Par ailleurs, vous émettez 13 recommandations portant notamment sur l'infrastructure des locaux et le fonctionnement institutionnel, et plus particulièrement sur le recrutement et la formation des professionnels. Sensible à vos préconisations, j'ai saisi la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) qui m'a fait part des éléments suivants.

Dans votre rapport, les contrôleurs relèvent un défaut dans la signalisation de l'établissement. Depuis votre visite, une plaque signalétique a été apposée sur la grille à l'entrée du parc dans lequel est implanté le CEF. De plus, vos contrôleurs évoquent certaines caractéristiques du bâtiment, incompatibles avec une fonction de CEF, notamment un toit facilement accessible et une enceinte non surveillée dont la clôture représenterait un danger pour les mineurs. Le site, classé aux monuments historiques, est le fruit de la reconversion d'un ancien institut spécial d'éducation surveillée (ISES) en centre éducatif, réalisée par un architecte lauréat du grand prix de Rome, ce qui rend difficile toute modification architecturale substantielle des bâtiments. Cependant, la faisabilité d'équiper l'ensemble des grilles d'enceinte de bavolets tournés vers l'intérieur est en cours d'étude, de même que l'installation de caméras de surveillance supplémentaires.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16/18, quai de la Loire
CS 780048
75 921 – PARIS cedex 19

De plus, vos contrôleurs regrettent l'inaccessibilité de l'étage aux personnes à mobilité réduite et le manque de séparation entre les chambres des filles et des garçons. En 2018, la direction interrégionale a ordonné un contrôle aux fins d'identifier l'ensemble des dysfonctionnements et de procéder aux actions correctrices qui s'imposent, dans la perspective de revoir la distribution des espaces du CEF. Dans l'attente des conclusions du rapport, la structure n'accueille qu'une seule jeune fille. Cette situation ne peut être que transitoire, la mixité étant un principe dans l'ensemble des établissements du secteur public et associatif de la protection judiciaire de la jeunesse. Sur ce point, un travail spécifique sur la prise en charge d'un public mixte sera proposé aux cadres des CEF de l'interrégion de la PJJ Grand Nord dans le cadre des réunions trimestrielles. Enfin, l'ascenseur permettant l'accès à l'étage des personnes à mobilité réduite a été muré du fait de dégradations importantes. Il est actuellement en cours de réhabilitation, un devis a été établi le vendredi 23 mars 2018 et mes services vont suivre l'avancée des travaux avec la plus grande attention.

De plus, vos contrôleurs recommandent l'installation du bureau du responsable d'unité éducative dans le bâtiment de vie des mineurs plutôt qu'au sein du bâtiment administratif. Une réflexion est en cours sur l'organisation des espaces du fait de l'arrivée d'un second responsable d'unité éducative. Elle s'attache notamment à garantir le respect de la place et du rôle de chacun. Par ailleurs, je porte à votre connaissance que le programme cadre des CEF vient d'être actualisé et prend en compte cette problématique particulière.

Dans votre rapport, les contrôleurs questionnent le fonctionnement institutionnel. Vous recommandez la participation de l'homme de maison et des deux cuisiniers aux réunions hebdomadaires. Depuis la visite de vos contrôleurs et l'arrivée d'une nouvelle directrice au mois de septembre 2017, l'ensemble des professionnels participe aux réunions de service. Un temps dédié permet à chaque agent de s'exprimer sur l'organisation du CEF et d'échanger sur les situations des mineurs accueillis.

Vous recommandez également un changement d'organisation des nuits. Une réflexion va être menée très rapidement sur ce point.

La DPJJ est attentive à la qualité de vie au travail des professionnels. En effet, l'environnement professionnel influe sur la prise en charge des mineurs. A cette fin, comme vous le recommandez, la capacité maximale de l'établissement n'est dans les faits jamais dépassée, le CEF ne procédant à des accueils sur la place d'un mineur en fugue que lorsqu'il a la certitude que ce dernier ne réintègrera pas l'établissement. Toutefois, la main levée de la mesure de placement en cas d'absence non autorisée ne peut être prononcée que par le magistrat prescripteur.

Concernant votre demande de voir appliquer les directives portant sur l'âge des mineurs accueillis, cette recommandation ne peut être que partiellement suivie d'effet, ne relevant pas uniquement de la compétence du CEF mais du magistrat mandant.

Dans votre rapport, vous précisez des points d'amélioration en matière d'insertion scolaire et professionnelle. En l'occurrence, vous recommandez un temps scolaire d'au minimum 7 heures 30 par semaine ainsi qu'un aménagement pour favoriser l'accès à l'enseignement des jeunes étrangers ne maîtrisant pas la langue française. Sur ce point, une interlocutrice référente pour les CEF du Pas-de-Calais a été identifiée par l'éducation nationale et son concours permet de faciliter le retour à une scolarité adaptée. Un partenariat a été établi avec le centre d'information et d'orientation de Bruay-La-Buissière favorisant une prise en charge scolaire plus adaptée aux mineurs non accompagnés. Un agent en service civique a également été mobilisé sur l'accompagnement de ceux-ci et l'apprentissage de la langue française.

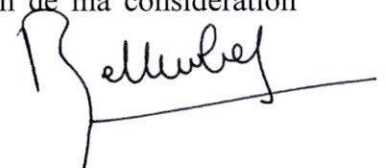
Par ailleurs, vous recommandez la signature de conventions partenariales avec des lieux de stage pour les mineurs, dans un objectif d'insertion par l'apprentissage. Depuis votre visite et l'arrivée de la nouvelle directrice, plusieurs conventions ont été signées permettant de travailler l'insertion sociale et professionnelle des mineurs placés. De plus, deux éducateurs ont été désignés « référents insertion » et ont notamment élaboré un répertoire d'entreprises permettant aux jeunes d'effectuer des stages et, par voie de conséquence, d'affiner leur projet professionnel.

Enfin, vos contrôleurs interrogent la question des ressources humaines de la structure, et notamment le recrutement de personnels spécifiquement formés, dans le domaine de l'animation sportive et culturelle, mais aussi dans le domaine sanitaire, afin de répondre aux besoins spécifiques des mineurs accueillis. A cet effet, les éducateurs recrutés ont tous une formation leur octroyant la capacité d'accompagner les mineurs lors d'une initiation sportive. Par ailleurs, des actions mutualisées avec d'autres structures et la mise en place de projets s'appuyant sur des intervenants extérieurs ont permis une utilisation plus efficiente des équipements et une offre éducative plus diversifiée. En revanche, des difficultés persistent concernant le recrutement d'un pédopsychiatre sur un temps suffisant. Il demeure difficile de travailler un protocole de prise en charge des mineurs avec le secteur psychiatrique de rattachement de l'établissement, de nombreux postes de psychiatres hospitaliers étant vacants dans l'interrégion.

Enfin, les besoins en formation de la psychologue sur la prise en charge de mineurs radicalisés, ont été particulièrement évoqués lors du recueil des besoins en formation, élargi à l'ensemble de l'équipe. En 2018, l'école nationale de la PJJ organise deux nouvelles séquences de formation de 3 jours ouvertes à l'ensemble des professionnels issus du secteur public et du service associatif habilité, portant spécifiquement sur les phénomènes d'emprise mentale et le décodage et l'analyse des techniques de propagande, véhiculées notamment via les réseaux sociaux.

La DPJJ est attentive à l'ensemble de vos observations et recommandations. Votre avis thématique du 16 février 2017 portant sur les personnels exerçant dans les lieux de privation de liberté a présenté un vif intérêt dans la conduite des réflexions menées au sein de la DPJJ, notamment en cette période de création de nouveaux établissements. La direction est attentive aux conditions de travail des professionnels au sein des CEF et reste vigilante au respect des droits fondamentaux des mineurs qui y sont placés et aux suivis des recommandations que vous portez à notre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.



Nicole BELLOUBET